Mairie de Saint-Didier des Bois Groupe scolaire Gabrielle Caron

Saint-Didier des Bois

Ce document est à signer et à remettre à la directrice le jour de l’inscription à l’école.

CHARTE DE LA SECURITE ROUTIERE

AUTOUR DE L’ECOLE

Pour la sécurité de tous, il est nécessaire de respecter les règles de sécurité routière :

- Ne pas stationner sur les lignes jaunes

- Ne pas stationner sur les places handicapées, sauf porteurs du badge

- Ne pas stationner à cheval sur les trottoirs le long de la salle des fêtes

- Ne pas stationner sur les passages piétons

- Ne pas remonter le sens interdit, ni en marche avant, ni en marche arrière

- Privilégier le stationnement sur le parking de l’école

Jacky GOY, maire de Saint-Didier des Bois

Clara BACHELEY, directrice de l’école

Fait à …………………………………………………………………………, le …………………………………………………………………………

Signatures